



## Avez-vous fait confusion ?

### **A diffuser à l'ensemble des personnels de votre établissement**

**Si vous êtes adhérent à l'Autonomie ASL, par le biais de la MAIF, vous faites confusion avec l'Autonomie GRAND OUEST.**

Cette compagnie d'assurance a créé des Autonomes (reprenant le terme ASL) en 2008 en s'alliant avec certaines mais **N'EST PAS l'Autonomie historique que nous sommes depuis 1907 en France.**

Nous sommes **l'Autonomie GRAND OUEST.**

**Nous n'avons donc rien à voir avec la MAIF** (qui est une bonne assurance par ailleurs).

Nous sommes Autonomie depuis plus d'un siècle.

Nous étions Autonomie 49 depuis 1910 et sommes devenus « **Autonomie GRAND OUEST** » en 2010 pour nous distinguer dans le flou des appellations florissantes.

Nous défendons solidairement nos adhérents là où une compagnie d'assurance ne peut aller, c'est-à-dire quand il est prétendu à tort que vous avez, par exemple, violenté un enfant.

Une assurance s'arrêtera (parce que la loi l'y oblige) quand un assuré est « prétendu auteur d'un fait répréhensible ».

Beaucoup d'assurances ont ensuite emprunté le chemin de la MAIF mais toutes sous contenues par la loi.

**Des dizaines de milliers d'adhérents font confiance aux Autonomes historiques que nous sommes, partout en France. Nous nous sommes regroupés dans l'Union des Autonomes.**

Aujourd'hui, la MAIF et les ASL vont cesser leur collaboration finalement bien courte à notre échelle (18 ans).

Nous sommes **Autonomie GRAND OUEST**, nous sommes étrangers à ces arrangements. Nous sommes toujours là. Héritiers de 116 ans de défense discrète et efficace du Monde de l'Ecole, défenseur depuis 1910 de l'honneur et des droits des enseignants.

Nous **Autonomie GRAND OUEST**, seront là à la rentrée, efficaces, recueillant des dizaines de milliers d'adhérents qui nous font confiance.

Nous **Autonomie GRAND OUEST**, ne sommes pas une assurance et donc, sommes en capacité de vous défendre à la première minute.

Nous **Autonomie GRAND OUEST**, nous reconnaissons que sans doute la situation est-elle confuse pour beaucoup de personnels, mais elle n'est pas de notre fait.

Nous sommes depuis plus de 116 ans les défenseurs de l'honneur et des droits des enseignants sous la coupe d'aucun organisme d'assurance.

Vous payez donc une cotisation « à la concurrence » depuis 2008, sans le savoir...

C'est un moment où l'histoire se retourne vers l'**Autonome GRAND OUEST** au sein de l'**Union des Autonomes**, pour proposer au Monde de l'Ecole une protection efficace, associative, sereine et pérenne.

> Il est l'heure de se rendre compte que ne défend pas les personnels de l'Education qui veut.

> Adhérez maintenant à **partir de 12€ par an**, pour une protection confraternelle, inimitable et solide jusqu'au **30 septembre 2027**.

**Ne faites plus confusion.**

**L'Autonome depuis 1910 c'est l'Autonome GRAND OUEST !**

**Ces réponses vous ont aidés ?**

**Profitez de notre expérience acquise depuis 1910.**

**ADHÉREZ dès MAINTENANT - COTISATION à partir de 12€ / année scolaire**

**Une question, un conseil, contactez  
l'Autonome GRAND OUEST**

**02.41.88.75.55 - 06.48.20.15.41 24/24 - 7/7**

[autonome-grandouest@orange.fr](mailto:autonome-grandouest@orange.fr)

<https://autonome-grandouest.fr/>



**23, rue Louis Gain - 49100 ANGERS**



*Solidairement faisons que demain soit un jour serein  
Adhérez si vous ne l'avez pas encore fait !*